Exonération de la taxe foncière : êtes-vous concerné ?

Publié le : Samedi 7 Février 2026 11:17
Clics : 557



Si vous êtes propriétaire ou usufruitier d'un appartement ou d'une maison, en règle générale, vous devez payer la taxe foncière sur les propriétés bâties. Il existe différents cas d'exonérations de cette taxe, qui dépendent notamment de vos revenus et de votre âge au 1er janvier.

Lirela suite : https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18791

Phoca PDF